ÉCHANGE DE NOTES (6 ET 9 AOÛT 1943) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE COMPORTANT UN ACCORD TEN-DANT À EXONÉRER DES IMPÔTS PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX LES OUVRAGES DE DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS AU CANADA. costs des myrages de détense,

Traduction)

5. Le (fouvernement du Campa, de plus, au (fouvernement de plus, de plus, au (fouvernement des bitats-Unis tous paiements que celui-q I courra avoir à faire aux entreprendus des bitats-Unis à faire de droits de licence partant sur les véhicules modernement de licence partant sur les véhicules de licence partant de licence partant sur les véhicules de licence partant de licence Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Ministre des États-Unis

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° 91.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référe à retre Note n° 859 du 23 mars ainsi qu'à J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 859 du 23 mars ainsi qu'à re Note uté. votre Note ultérieure n° 902 du 29 mai touchant la possibilité d'exonérer des impôts province des Etats-Unis et les impôts provinciaux et municipaux le Gouvernement des Etats-Unis et les entrepreneurs de municipaux le Gouvernement de la route de entrepreneurs des Etats-Unis s'occupant de la construction de la route de l'Alaska et d'autres ouvrages de défense pour le compte des Etats-Unis au Canada. Le Gouvernement du Canada est désireux d'en arriver à un règlement de cette current du Canada est désireux d'en arriver à un règlement de cette current du Canada est désireux d'en arriver à un règlement de cette current du Canada est désireux d'en arriver à un règlement de cette current de cette current de cette current de la construction de la route de l'Alaska et d'autres ouvrages de défense pour le compte des Etats-Unis au Canada. ment de cette question qui soit équitable pour toutes les parties en cause en même temps que conforme à l'esprit d'entr'aide dont les deux Gouvernements sont animés dans l'esprit d'entr'aide dont les deux Gouvernements sont animés dans l'exécution des ouvrages de défense.

2. De l'avis du Gouvernement du Canada, le Gouvernement des Etats-Unis ne saurait, en fait, être pour sa part assujetti à l'impôt par les pouvoirs provinciaux ou provinciaux ou municipaux. Si jamais ces pouvoirs tendent de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement du Canada, l'impôt par les pouvoirs de frapper d'un impôt le Gouvernement de frapper de frapper de frapper d'un impôt le Gouvernement de frapper d'un impôt le Gouvernement de frapper de frapper de frapper de frapper de frapper de frapper d'un impôt le frapper de frapper d'un impôt le frapper d'un impôt impôt le Gouvernement des Etats-Unis, soit en raison de droits de licence à lui appartiennent des Etats-Unis, soit en raison de droits de licence à payer en tant cou qu'il détient à bail, soit en raison de Gouvernement du payer en tant que propriétaire de véhicules moteurs, le Gouvernement du Canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs, le immunités qui interviorde propriétaire de véhicules moteurs, le convernement du Canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs, le convernement du canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs, le convernement du canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs, le convernement du canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs de la convernement du canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs de la convernement du canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs de la convernement du canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs de la convernement du canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs de la convernement du canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs de la convernement du canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs de la convernement du canada interviorde propriétaire de véhicules moteurs de la convernement de la converne Canada interviendra dans l'instance pour demander au tribunal les immunités qui s'imposent. Si le tribunal décide, contrairement à l'attente du Gouvernement canadien ment canadien, que le Gouvernement des Etats-Unis est tenu en droit de payer de tels impôts de tels impôts ou droits, le Gouvernement du Canada remboursera au Gouvernement des Etats-Unis est tenu en droit de provernement du Canada remboursera au Gouvernement des Etats-Unis est tenu en droit de provernement de provernement des Etats-Unis est tenu en droit de provernement de p vernement des Etats-Unis, que le Gouvernement des Etats-Unis au des vernement des Etats-Unis, le Gouvernement du Canada remboursera au des ouvrages des Etats-Unis, à titre de contribution aux frais généraux des pu lever sur les Discourses que les Provinces ou les municipalités auront pu lever sur les Discourses de défense. pu lever sur les Etats-Unis en raison desdits ouvrages de sign

3. Pour éviter tout malentendu, il convient peut-être de signaler que le vernement du d'exempter d'aucun Gouvernement du Canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la Canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun des la municipal la Canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la Canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'aucun impôt municipal la canada n'estime pas qu'il serait juste d'exempter d'exempter de la canada n'estime pas qu'il serait p impôt municipal les propriétaires qui ont loué leurs biens au Gouvernement des Etats-Unis des Etats-Unis. Dans les cas où des améliorations auront été apportées aux biens loués, l'impatteur les cas où des améliorations auront été apportées de les cas où des améliorations auront été apportées aux des loués, l'impatteur des cas où des améliorations auront été apportées aux des la loués, l'impatteur des cas où des améliorations auront était le biens loués, l'impôt sera normallement prélevé sur le propriétaire qui est tenu en droit de parce sera normallement prélevé sur le propriétaire du est tenu en droit de parce sera normallement prélevé sur le propriétaire était le Gome de parce de parce le parce de en droit de payer les impôts tout comme il le serait si le locataire était le Gouvernement de Classification de payer les impôts tout comme il le serait si le locataire était le convernement de Classification d Gouvernement du Canada au lieu du Gouvernement des Couvernement des

4. Les entrepreneurs des Etats-Unis employés par le Gouvernement des ts-Unis à l'avernement des Canada sont, naturellement, Les entrepreneurs des Etats-Unis employés par le Gouvernement, tenus en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, tant en droit d'ouvrages militaires au Canada sont, naturellement, d'ouvrages militaires au Canada sont d'ouvrages militaires d'ouvrages militaires d'ouvrages militaires d'ouvrages militaires d'ouvrag tenus en droit d'acquitter tous impôts municipaux qui peuvent les frapper en tant que propriétaires ou locataires d'immeubles ainsi que tous droits municipaux qui peuvent les frapper en cipaux qui peuvent les d'immeubles ainsi que tous droits municipaux qui peuvent le construire sur ces terres. que propriétaires ou locataires d'immeubles ainsi que tous droits inche cipaux qui peuvent leur être comptés pour permis de construire sur ces terres. Gouvernement du Canada s'engage à rembourser au Gouvernement des